

**Ordonnance  
sur les exigences de sécurité  
des téléphériques à va-et-vient  
(Ordonnance sur les téléphériques à va-et-vient)<sup>1</sup>**

du 18 février 1988 (Etat le 29 juin 2004)

---

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 1988

<sup>1</sup> N'étant pas publiées au RO, cette ordonnance et ses modifications ne figurent pas dans le présent recueil.  
Elle peut être obtenue auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, Diffusion des publications, 3003 Berne, le texte paraît sur Internet à l'adresse [www.bav.admin.ch](http://www.bav.admin.ch) (voir RO 1991 82, 2004 3031).

